

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 26 juin 2014
à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 26 juin 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de du 1^{er} Vice-Président Monsieur Joseph BROHAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan donnant pouvoir à Monsieur Joseph BROHAN
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de P'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 26 juin 2014

à 9 H 30 à La Roche Bernard

4 RESSOURCES:

Milieux Naturels : création d'un emploi non permanent

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) s'est engagée depuis 2010 à développer des outils de sensibilisation sur l'eau. Cette démarche répond aux demandes des différents dispositifs : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine, Plan d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Vilaine (PAPI), opération Natura 2000 « Vivre les marais ».

Un 1^{er} livret sur les inondations a été élaboré en 2012 en partenariat avec les Rectorats de Rennes et de Nantes et les Conseils Généraux d'Ille et Vilaine, de Loire Atlantique et du Morbihan. Il est destiné aux enseignants et associations d'éducation à l'environnement et permet la mise à disposition des ressources de l'Institution via son site internet.

En prenant comme exemple le livret pédagogique inondation déjà réalisé, l'objet de la mission sera de créer **deux nouveaux livrets** portant sur les **zones humides** et sur les **poissons migrateurs** du bassin de la Vilaine.

Dans un premier temps, il avait été souhaité réaliser cette mission dans le cadre du stage d'une étudiante de Licence Professionnelle éducation à l'environnement de l'université de Tours. Après un début prometteur mobilisant de nombreux partenaires en mars 2014, l'université et l'étudiante ont mis fin unilatéralement au stage dont le contenu ne « cadrerait pas » avec les objectifs pédagogiques de la formation et ce malgré une offre de stage très détaillée et validée par la convention passée. L'Institution a engagé un recours gracieux avec demande de remboursement des frais engagés.

Très peu de formations universitaires existent dans le domaine de l'éducation à l'environnement, aussi, pour continuer à avancer dans cette démarche, il est proposé de réaliser cette mission dans le cadre d'un **Contrat à Durée Déterminée de 2 mois à l'automne 2014**.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer un emploi non-permanent de technicien territorial dans les conditions suivantes :

Chargé de mission « Sensibilisation à l'environnement »	
Nature des fonctions	Rédaction de 2 livrets « zones humides » et « poissons migrateurs »
Niveau de recrutement	Cadre d'emploi de technicien Territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Durée et date d'effet	2 mois à compter de septembre 2014

Le conseil d'Administration à l'unanimité donne son accord pour créer cet emploi.

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

Jean-François GUERIN